**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU**  
**PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion d'experts sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel   
et le changement climatique**

**19 - 20 juin 2024 (Partie I)**

**Siège de l'UNESCO, Paris**

**25 - 26 septembre 2024 (Partie II)**

**En ligne**

**Cadres d’action pour le patrimoine vivant dans les situations d’urgence climatique**

**CADRES D’ACTION**

Ce document dresse un panorama des principaux cadres politiques ayant pour objectif d'aborder à la fois le changement climatique et le patrimoine culturel immatériel ou les systèmes de savoirs. En partant de la perspective de la Convention de 2003, l'objectif est d'identifier les institutions, les politiques et les personnes qui font preuve d'un engagement et d'une expertise significatifs, ainsi que toutes les initiatives qui présentent une intégration efficace du changement climatique et du patrimoine culturel immatériel. Aucun des deux domaines - le changement climatique ou le patrimoine culturel immatériel - n'est abordé dans les cadres ou conventions fondamentaux de l'autre. La quasi-totalité du travail d'intégration répertorié ici a été réalisée au cours des dix dernières années. L'attention portée au changement climatique et aux situations d'urgence dans les cadres et la littérature sur le patrimoine est d'abord abordée dans la section 1, avant d'examiner les références à la culture, au patrimoine et au patrimoine culturel immatériel dans les cadres et la littérature sur le changement climatique et les situations d'urgence dans la section 2. La section 3 aborde ensuite l'intégration du changement climatique et du patrimoine culturel immatériel aux cadres d'action dans d’autres domaines, notamment les droits culturels et les droits de l'Homme, le développement et la biodiversité. Cet examen n'est pas exhaustif mais peut être considéré comme indicatif de l'éventail des parties prenantes dont les intérêts se recoupent en matière de changement climatique et de patrimoine culturel immatériel ou de systèmes de savoirs. Des liens vers des sites Web d'institutions, de politiques, d'ateliers et de publications clés sont fournis comme sources à la fin de chaque section.

#### 1. Le changement climatique et les situations d'urgence dans les cadres d'action liés au patrimoine culturel

Le changement climatique n'est pas abordé dans les cadres fondamentaux liés au patrimoine, qui sont pour la plupart antérieurs à l'émergence d'institutions et d'instruments de lutte contre le changement climatique. Néanmoins, d'importantes initiatives développées au cours des deux dernières décennies ont contribué à une prise de conscience croissante, parmi les cadres liés au patrimoine, de la nécessité de relever les défis du changement climatique et d'exploiter les contributions positives du patrimoine à l'adaptation au changement climatique.

Des déclarations récentes du secteur culturel ont appelé à un regain d'attention sur la relation entre le changement climatique et le patrimoine culturel immatériel. La déclaration finale de MONDIACULT 2022 a appelé à « la protection du patrimoine culturel, matériel et immatériel, ainsi que des expressions culturelles, notamment en temps de crise, y compris en cas de phénomènes climatiques extrêmes et de risques naturels » et à l'intégration du « patrimoine culturel et [de] la créativité dans les discussions internationales sur le changement climatique, étant donné son impact multidimensionnel sur la sauvegarde de toutes les formes de patrimoine et d’expressions culturelles et reconnaissant le rôle de la culture en faveur de l’action climatique, notamment à travers les systèmes de connaissances traditionnels et autochtones ». La Vision de Séoul pour l’avenir de la sauvegarde du patrimoine vivant pour le développement durable et la paix (UNESCO 2023a) a identifié « le rôle central que le patrimoine vivant peut jouer dans la résolution des défis environnementaux mondiaux pressants pour nos vies et notre planète, non seulement en fournissant des solutions éprouvées, mais aussi en façonnant et en réaffirmant notre relation au monde naturel », et a proposé d’« intégrer la sauvegarde du patrimoine vivant aux plans et stratégies nationaux de réduction des risques de catastrophes et d’adaptation au changement climatique, en appliquant des approches basées sur les communautés ». L’appel à l’action « l’esprit de Naples » (UNESCO 2023b) a appelé les parties prenantes à « Sensibiliser à l'importance de tirer parti de l'interconnexion de la nature et de la culture pour promouvoir la durabilité environnementale et faire face à l'impact du changement climatique, en encourageant des réponses innovantes, communautaires et culturellement ancrées aux défis auxquels sont confrontés les sites du patrimoine, tels que les risques de catastrophes et la perte de biodiversité, en vue de sauvegarder les pratiques et savoir-faire indigènes et locaux en matière d'adaptation et de réduction des risques». La Déclaration des Émirats sur l'action climatique fondée sur la culture (Groupe des amis de l'action climatique fondée sur la culture à la CCNUCC 2023) reconnaît « la capacité inégalée de la culture à permettre une réponse puissante et inclusive pour créer le changement systémique nécessaire pour lutter contre la crise climatique », et engage les parties prenantes « à accélérer l'intégration de l'attention portée à la culture, aux valeurs et aux divers systèmes de connaissances dans notre action climatique et, simultanément, à intégrer l'action climatique dans nos agendas politiques et nos actions liées au patrimoine culturel, aux arts et aux industries de la création ».

#### 1.1 Politiques et initiatives de l'UNESCO en matière de changement climatique et de situations d'urgence

Depuis au moins 2005, en réponse à la prise de conscience croissante des défis posés par le changement climatique, l'UNESCO a pris l'initiative de promouvoir le dialogue entre le patrimoine culturel, le changement climatique et les situations d'urgence.[[1]](#endnote-1) Cette orientation se reflète dans les initiatives entreprises dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial (1.2 ci-dessous) et de la Convention de 2003 (1.3 ci-dessous), et par les centres de catégorie 2 et les organes consultatifs de l'UNESCO (1.4 ci-dessous).[[2]](#endnote-2)

Les principales structures intersectorielles au sein de l'UNESCO qui sont pertinentes pour le changement climatique et le patrimoine culturel immatériel comprennent : le programme Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS), créé en 2002, qui administre un programme substantiel sur le changement climatique et le forum mondial Climate Frontlines ; l’Éducation au développement durable (EDD) qui est la réponse du secteur de l'éducation de l’UNESCO au changement climatique et à d'autres grands défis mondiaux et l'Unité de préparation et de réponse aux situations d'urgence, créée en 2014 au sein du secteur de la Culture de l'UNESCO.

Les principaux instruments, fonds et initiatives intersectoriels de l'UNESCO qui traitent directement de l'intersection du changement climatique, des situations d'urgence et du patrimoine culturel immatériel comprennent : le programme sur le paysage urbain historique (2011) ; le Fonds d'urgence pour le patrimoine (2015)[[3]](#endnote-3) III ; la plateforme intersectorielle des petits États insulaires en développement (2016) ; l'Addendum à la Stratégie pour le renforcement de l'action de l'UNESCO en faveur de la protection de la culture et de la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé, concernant les situations d'urgence associées aux catastrophes causées par des risques naturels ou d'origine humaine (2017) ; les Principes éthiques relatifs au changement climatique (2017) ; la Politique d'engagement avec les peuples autochtones (2018) ; la Stratégie d'action sur le changement climatique ou SACC (2017), et son évaluation par l'IOS en 2021 ; le Mécanisme flexible pour les impacts du changement climatique sur le patrimoine culturel et naturel (2020) ; et la Conférence mondiale MONDIACULT 2022 sur les politiques culturelles et le développement durable (2022).

**Sources d'information**

* Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique (2017), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259255_fre> et l'évaluation du service d'audit interne en 2021,
* Le programme LINKS (Local and Indigenous Knowledge Systems, Systèmes de savoirs locaux et autochtones), créé en 2002, <https://www.unesco.org/fr/links>
  + Le programme LINKS sur le changement climatique, <https://www.unesco.org/en/links/climate-change>
  + Le projet « Connaître notre climat changeant en Afrique »
  + Le forum mondial Climate Frontlines, <https://www.unesco.org/en/links/climate-frontlines?hub=408>
    - Temps d'incertitude et résilience : les peuples autochtones face aux changements climatiques, résumés (2015), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000235699>
    - Savoirs autochtones et changements climatiques (2016), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246454>
    - Savoirs locaux, objectifs globaux (2017), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259599_fre>
    - Rapport de la Réunion d'experts sur les savoirs autochtones et les changements climatiques en Afrique, Nairobi, Kenya, le 27-28 juin 2018 (2018), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374999_fre>
    - Savoirs autochtones pour l'évaluation du changement climatique et l'adaptation (2018), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000265504>
    - Mobiliser les savoirs autochtones et locaux : aborder les impacts sur le climat et les vulnérabilités, point de vue de la région des Caraïbes, Georgetown, Guyana, 3-5 septembre 2019 (2020), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375025>
* L'éducation au développement durable (EDD), <https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/education>

L’éducation au changement climatique, https://www.unesco.org/fr/climate-change/education

* Groupe de réflexion sur la culture et le changement climatique, https://www.unesco.org/en/articles/experts-highlight-role-culture-climate-change-mitigation-and-adaptationL’Équipe de la préparation et des réponses aux situations d'urgence, créée en 2014 au sein de l'entité « Culture et situations d'urgence », <https://www.unesco.org/fr/culture-emergencies/heritage-emergency-fund/what-we-do>
* Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011), <https://whc.unesco.org/document/135562>
* Fonds d'urgence pour le patrimoine (HEF), créé en 2015, <https://www.unesco.org/fr/culture-emergencies/heritage-emergency-fund>
* Petits Etats insulaires en développement: plan d'action de l'UNESCO: <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246082_fre>
* Déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique (2017), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260889_fre>
* Addendum à la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé (c'est-à-dire la Stratégie), concernant les situations d'urgence associées aux catastrophes causées par des risques naturels et anthropiques (2017), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259805_fre>
* Politique de l'UNESCO sur l'engagement auprès des peuples autochtones (2018), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000262748_fre>
* Mécanisme flexible pour les impacts du changement climatique sur le patrimoine culturel et naturel (2020), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374569_fre>
* MONDIACULT 2022, Conférence mondiale sur les politiques culturelles et le développement durable, et sa déclaration 2022 : <https://www.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2022/10/6.MONDIACULT_FR_DRAFT%20FINAL%20DECLARATION.pdf>

#### 1.2 Politiques et initiatives de la Convention du patrimoine mondial de 1972 et des organisations consultatives sur le changement climatique et les situations d'urgence

La Convention du patrimoine mondial de 1972 (ci-après la « Convention de 1972 ») est antérieure à l'émergence du changement climatique et de la gestion des catastrophes en tant que défis et champs d'investigation bien définis (voir 1.1 ci-dessus). Par conséquent, le texte de la Convention de 1972 ne fait référence ni au changement climatique, ni aux situations d'urgence, et ne mentionne que de manière limitée les catastrophes dues aux risques naturels.[[4]](#endnote-4) IV Néanmoins, les travaux menés dans le cadre de la Convention de 1972 ont depuis ouvert la voie à la discussion et au développement d'instruments et de mécanismes traitant de la relation entre le changement climatique et le patrimoine culturel, principalement en termes d'impacts sur le patrimoine matériel.[[5]](#endnote-5)V

La discussion sur l'impact du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial a commencé dès 2005, suivie d'une série de réunions en 2006-2007 qui ont donné lieu à un certain nombre de rapports, de stratégies et de publications sur le sujet. Ce processus initial a abouti à l'adoption, en 2007, par l'Assemblée générale de la Convention de 1972, du Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial.[[6]](#endnote-6) VI Parmi les mécanismes disponibles pour soutenir ces initiatives figurent la Liste du patrimoine mondial en péril et l'accès au Fonds d'urgence de l'UNESCO pour le patrimoine.

Bien que le rapport de 2006 sur la prévision et la gestion des effets du changement climatique sur le patrimoine mondial ait appelé à la participation des communautés locales et à une « forte concentration... sur les systèmes de connaissances locaux et la manière dont ils comprennent et s'adaptent aux changements climatiques »,[[7]](#endnote-7) les déclarations ultérieures telles que le Document d'orientation de 2007 n'ont pas abordé les systèmes de connaissances locaux, et aucun de ces premiers documents n'a fait référence au patrimoine culturel immatériel ou à la Convention de 2003.[[8]](#endnote-8) De même, le Guide pratique de 2014 fait brièvement référence aux communautés locales et aux peuples autochtones, mais pas au patrimoine culturel immatériel, ni à la Convention de 2003.[[9]](#endnote-9)

La Politique actualisée de 2023 sur l'action climatique pour le patrimoine mondial est une révision importante du Document d'orientation 2008 et reflète l'état actuel de la politique pertinente pour la Convention de 1972. Le processus de rédaction a consisté en une consultation en ligne à partir de 2019, et quatre réunions d'un groupe consultatif technique en 2020, suivies d'un vaste processus d'examen par le Comité du patrimoine mondial, un groupe de travail à composition non limitée et un groupe d'experts.[[10]](#endnote-10) La politique actualisée représente une avancée considérable en matière d'engagement avec les divers systèmes de connaissances, les peuples autochtones et les communautés locales, mais ne contient qu'une seule référence spécifique au patrimoine culturel immatériel.[[11]](#endnote-11)

L'engagement du patrimoine mondial dans la lutte contre le changement climatique offre un modèle instructif de processus, avec un cycle intensif de réunions qui a permis de générer rapidement et efficacement une politique substantielle et d'autres instruments.

L'intégration limitée du patrimoine culturel immatériel dans les activités du patrimoine mondial est révélatrice d’un manque général d'engagement vis-à-vis des perspectives locales ou autochtones avant la mise à jour de la politique de 2023.[[12]](#endnote-12) Cette absence de référence au patrimoine culturel immatériel a été comblée dans une certaine mesure par l'engagement du patrimoine mondial dans la récente réunion internationale coparrainée sur la culture, le patrimoine et le changement climatique (ICSM CHC) (voir 3.4 ci-dessous), qui souligne la valeur de la collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle dans l'élaboration de positions et de politiques relatives au changement climatique. En 2023, les Conventions de 1972 et de 2003 ont accueilli conjointement la Conférence de l'UNESCO sur le patrimoine culturel au 21e siècle à Naples, publiant un appel à l'action intitulé « L'esprit de Naples » qui réaffirme l'indivisibilité du patrimoine naturel et des formes culturelles matérielles et immatérielles du patrimoine.

Les organisations consultatives du patrimoine mondial ont également lancé et engagé plusieurs initiatives portant sur la relation entre le patrimoine culturel immatériel, les situations d'urgence et le changement climatique. Parmi les exemples du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), on peut citer : le programme FAR (Aide d’urgence et résilience pour le patrimoine culturel en temps de crise) ; le programme « Sustainability and Built Heritage » (Durabilité et patrimoine bâti) ; le programme « Leadership du Patrimoine Mondial » (WHL) ; et l'initiative « Net Zero : le patrimoine pour l'action climatique ». De même, deux groupes de travail du Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS) se sont penchés sur les systèmes de connaissances locales et le changement climatique. Il s'agit du Groupe de travail sur l'action climatique (anciennement Groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine ou CCHWG), qui a produit « Future of Our Pasts : Engaging Cultural Heritage in Climate Action » (Un futur pour nos passés : impliquer le patrimoine culturel dans l'action climatique (2019) ; et le groupe de travail sur le patrimoine autochtone. Le Comité scientifique international de l'ICOMOS sur la préparation aux risques (ICOMOS-ICORP) coordonne les projets de l'ICOMOS et se concentre sur les initiatives de réduction des risques de catastrophes.

**Sources d'information**

* Centre du patrimoine mondial :
  + Liste du patrimoine mondial en péril, <https://whc.unesco.org/fr/peril/>
  + Prédiction et gestion des effets du changement climatique sur le patrimoine mondial (2006), <https://whc.unesco.org/fr/activites/474/>
  + Stratégie pour aider les États parties à mettre en œuvre des réactions de gestion adaptées (2006), <https://whc.unesco.org/fr/compendium/80/>
  + Numéro spécial de la revue du patrimoine mondial n°42 (2006), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000146581_fre>
  + Études de cas sur le changement climatique et le patrimoine mondial (2007), <https://whc.unesco.org/fr/activites/473/>
  + Changement climatique et patrimoine mondial, Rapports du patrimoine mondial n°22 (2007), <https://whc.unesco.org/fr/activites/474/>
  + Document d’orientation sur les effets du changement climatique sur le patrimoine mondial (2008), https://whc.unesco.org/fr/CC-document-orientation/
  + Gestion des risques de catastrophes pour le patrimoine mondial (2010), <https://icorp.icomos.org/wp-content/uploads/2017/10/Managing-Disaster-Risks-for-World-Heritage.pdf>
  + Guide pratique sur l'adaptation des sites du patrimoine mondial face au changement climatique (2014), <https://whc.unesco.org/fr/series/37/>
  + Updated Policy on Climate Action for World Heritage (2023), <https://whc.unesco.org/archive/2023/whc23-24ga-INF8-fr.pdf>
* Centre International d'Études pour la Conservation et Restauration des Biens Culturels (ICCROM), <http://www.iccrom.org/>fr:
  + Programme Aide d’urgence et résilience pour le patrimoine culturel en temps de crise (FAR), https://www.iccrom.org/fr/programmes/aide-durgence-et-résilience-far
  + Programme Durabilité et patrimoine bâti, https://www.iccrom.org/fr/programmes/durabilité-et-patrimoine-bâti
  + Programme Leadership du Patrimoine mondial (WHL), https://www.iccrom.org/fr/programmes/leadership-du-patrimoine-mondial
  + Aide d'urgence pour le patrimoine culturel en temps de crise - Manuel (2018), <https://www.iccrom.org/sites/default/files/2018-10/fac_handbook_print_oct-2018_final.pdf>
  + Aide d'urgence pour le patrimoine culturel en temps de crise - Boîte à outils (2018), <https://www.iccrom.org/sites/default/files/2018-10/fac_toolkit_print_oct-2018_final.pdf>
  + inSIGHT : Un jeu participatif pour améliorer la gouvernance des risques de catastrophes (2020), <https://www.iccrom.org/sites/default/files/Insights_FINAL-LAYOUT_131020.pdf>
  + Histoire d'un changement 3 : Histoires de réussite du projet Alliance pour les premiers secours culturels, la paix et la résilience (2022), <https://www.iccrom.org/sites/default/files/publications/2022-12/en_03_asoc3_far_interactive_version_iccrom_2022_web_compressed.pdf>
  + Climat. Culture. Paix (2022), <https://www.iccrom.org/sites/default/files/2022-03/en_0_ccp_climate.culture.peace_report_web_iccrom_2022_.pdf>
  + Net Zero : le patrimoine pour l'action climatique https://www.iccrom.org/fr/projects/net-zero-le-patrimoine-pour-laction-climatique
* Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS), <https://www.icomos.org>/fr:
  + Vue d'ensemble du travail de l'ICOMOS sur le changement climatique, https://www.icomos.org/fr/themes-dactualite/changement-climatique:
  + Comité scientifique international sur la préparation aux risques (ICOMOS-ICORP), <https://icorp.icomos.org/>
    - Préparation aux risques : Un manuel de gestion pour le patrimoine culturel mondial (1998), <https://icorp.icomos.org/wp-content/uploads/2017/10/ICCROM_17_RiskPreparedness_en.pdf>
    - Patrimoine et résilience : enjeux et opportunités pour la réduction des risques de catastrophes (2013), <https://icorp.icomos.org/wp-content/uploads/2017/10/Heritage_and_Resilience_Report_for_UNISDR_2013.pdf>
  + Groupe de travail sur l'action climatique (anciennement Groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine ou CCHWG), https://www.icomos.org/fr/notre-action/diffusion-des-connaissances/groupes-de-travail
    - The Future of Our Pasts : Engaging Cultural Heritage in Climate Action (2019), <https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2459/>
    - Patrimoine, justice climatique et équité: <https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Working_Groups/CCH/Heritage_Climate_Justice_and_Equity-French.pdf>
    - Guide d'Adaptation au Changement Climatique (2022), <https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Secretariat/2022/Climate_Action_Working_Group/CAWG-adaptation-french.pdf>
* Groupe de travail sur le patrimoine autochtone, <https://www.icomos.org/fr/notre-action/diffusion-des-connaissances/groupes-de-travail>

#### 1.3 Politiques et initiatives de la Convention de 2003 sur le changement climatique et les situations d'urgence

En tant que seule convention sur le patrimoine chargée non seulement de respecter et de faire participer le patrimoine culturel immatériel, y compris les systèmes de connaissances locales, mais aussi de les comprendre et de les sauvegarder en tant que systèmes, la Convention de 2003 joue un rôle de premier plan au niveau mondial dans l'élaboration et la promotion de politiques et d'autres initiatives qui intègrent le patrimoine culturel immatériel, le changement climatique et les situations d'urgence. L'étendue des intérêts de la Convention de 2003 la place en bonne position pour travailler entre les systèmes de connaissances scientifiques et locales, et entre de multiples disciplines académiques pour aborder le changement climatique. Toutefois, cela nécessitera également une clarté particulière dans la communication sur la portée et la contribution de la Convention de 2003, un défi central pour aborder la relation entre le patrimoine culturel immatériel et le changement climatique.

Tout au long des discussions qui ont précédé l'adoption de la Convention de 2003, et dans le texte de la Convention elle-même, la principale menace qui pèse sur la viabilité et la transmission du patrimoine culturel immatériel a été perçue comme étant la mondialisation effrénée et la transformation sociale, avec peu ou pas de référence à la transformation de l'environnement, aux risques naturels ou au changement climatique.[[13]](#endnote-13) Bien que le texte de la Convention de 2003 ne fasse pas directement référence au changement climatique, l'article 11 demande à chaque État partie « de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » et « d'identifier et de définir les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes. »

Les trois listes de la Convention de 2003 (Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ; Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ; Registre des bonnes pratiques de sauvegarde) présentent également toutes un intérêt direct pour la planification de l'adaptation au changement climatique. La Convention de 2003 offre une gamme d'assistance technique et financière aux États parties en cas d'urgence, notamment l'assistance internationale d'urgence au titre du Fonds du patrimoine culturel immatériel, les mécanismes d'inscription sur les listes, qui offrent la possibilité de sensibiliser la communauté internationale au patrimoine culturel immatériel en péril, le développement des capacités dans le cadre du programme mondial de renforcement des capacités et l'accès au Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'UNESCO, qui est un mécanisme de financement relevant du secteur de la Culture.[[14]](#endnote-14)

La Convention de 2003 a progressivement élargi le champ de sa compréhension des menaces qui pèsent sur la viabilité du patrimoine culturel immatériel pour y inclure les conflits, les risques naturels et anthropiques, les épidémies et le changement climatique, regroupés sous le terme général « d'urgences ».[[15]](#endnote-15) En 2016, les États parties à la Convention ont adopté un chapitre spécifique des Directives opérationnelles sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable au niveau national, qui comprend des références directes aux rôles et aux risques du patrimoine culturel immatériel dans le contexte des catastrophes, des situations d'urgence et du changement climatique.[[16]](#endnote-16) Les dossiers de candidature soumis par les États parties aux mécanismes d'inscription sur les listes de la Convention constituent une source potentielle d'informations sur les mesures prises pour lutter contre le changement climatique et les risques de catastrophe au niveau national.

Sur les 76 éléments du patrimoine culturel immatériel figurant sur la Liste de sauvegarde urgente, 23 citent une forme de dégradation de l'environnement (y compris les risques naturels et le changement climatique) comme l'un des facteurs menaçants, tandis que seulement quatre mentionnent les catastrophes, se concentrant uniquement sur le rôle du patrimoine culturel immatériel dans la résilience générale des communautés avec peu ou pas de référence aux utilisations directes du patrimoine culturel immatériel dans la réponse aux catastrophes.[[17]](#endnote-17) Les rapports périodiques soumis par les États parties constituent une source supplémentaire d'informations, notamment en ce qui concerne l'Indicateur 13.2, relatif aux politiques et/ou mesures juridiques et administratives en faveur de la durabilité environnementale qui intègrent la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Les analyses initiales des rapports périodiques dans le cadre du premier cycle du mécanisme de rapport périodique réformé en Amérique latine et aux Caraïbes (2021) et en Europe (2022) ont donné quelques exemples de politiques au niveau national qui intègrent le patrimoine culturel immatériel, les risques de catastrophes et le changement climatique.

En réponse aux décisions des réunions successives du Comité depuis 2016, l'Entité du patrimoine vivant a commandé des rapports de bureau sur la « Sauvegarde et la mobilisation du patrimoine culturel immatériel dans le contexte des risques naturels » (2017), et des projets opérationnels sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les contextes de catastrophe.[[18]](#endnote-18) En 2020, l'Assemblée générale a adopté les Principes et modalités opérationnels de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en cas d'urgence, qui définissent les principes fondamentaux de l'approche de la Convention de 2003 pour les situations d'urgence en général et fournissent un modèle pour aborder le changement climatique conformément aux principes de la Convention de 2003.[[19]](#endnote-19) Si les Principes et modalités opérationnels donnent des indications aux parties prenantes à tous les niveaux sur les meilleures pratiques concernant les approches fondamentales de la sauvegarde et de la mobilisation du patrimoine culturel immatériel dans le contexte des situations d'urgence, ils ne fournissent pas d'outils, ni de détails opérationnels.[[20]](#endnote-20) Des supports de formation sur la mise en œuvre des Principes et modalités opérationnels dans le contexte des catastrophes ont été élaborés et dispensés aux Philippines et au Honduras en 2021, et dans le cadre d'un projet sur le « renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence dans les petits États insulaires en développement du Pacifique et des Caraïbes, 2022-2025 », en mettant l'accent sur les risques liés au climat. Le Secrétariat de la Convention de 2003 a également commandé des recherches et mis en œuvre des projets opérationnels examinant les rôles et les risques pour le patrimoine culturel immatériel dans le contexte des conflits et des déplacements forcés, notamment avec le rapport de bureau sur le patrimoine culturel immatériel des Syriens déplacés (2017) et le projet de renforcement des capacités sur la Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations de conflit, y compris les déplacements forcés (2021-2023). L'UNESCO a également organisé une conférence régionale en ligne sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour la conservation de la biodiversité, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe en Afrique de l'Est en 2021.

#### Sources d'information

* Unité du patrimoine culturel immatériel / Entité du patrimoine vivant
  + Le patrimoine vivant dans les situations d'urgence, <https://ich.unesco.org/fr/situations-d-urgence>
  + Intégration du patrimoine culturel immatériel dans la planification de l'adaptation au changement climatique (2013), Document ITH/13/8.COM/12 Rév. para.11-13, Annexe II.
  + Sauvegarde et mobilisation du patrimoine culturel immatériel dans le contexte des risques naturels (2017), <https://ich.unesco.org/doc/src/38266-EN.pdf>
  + Réunion d'experts sur le patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence (2019), https://ich.unesco.org/fr/evenements/reunion-d-experts-sur-le-patrimoine-culturel-immateriel-dans-les-situations-d-urgence-00718
  + Définir des orientations méthodologiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en situation d'urgence, (2019) (<https://ich.unesco.org/fr/evenements/reunion-d-experts-sur-le-patrimoine-culturel-immateriel-dans-les-situations-d-urgence-00718>
  + Les principes et modalités opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en situations d’urgence (2019), <https://ich.unesco.org/fr/les-principes-et-modalites-operationnels-en-situations-d-urgence-01143>, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383762_fre>
  + Études de cas sur le patrimoine culturel immatériel (2021), <https://en.unesco.org/sites/default/files/ichpub.pdf>
  + Conférence régionale en ligne sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour la conservation de la biodiversité, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe en Afrique de l'Est, <https://ich.unesco.org/fr/evenements/conference-regionale-en-ligne-sur-la-sauvegarde-du-patrimoine-culturel-immateriel-pour-la-conservation-de-la-biodiversite-le-changement-climatique-et-la-reduction-des-risques-de-catastrophe-en-afrique-de-l-est-00897>
  + Bureau de l'UNESCO, Apia Sauvegarde de l'architecture indigène au Vanuatu (2017), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000248144>

#### 1.4 Initiatives du Centre de catégorie 2 de l'UNESCO sur le changement climatique et les situations d'urgence

Les Centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO forment une « architecture institutionnelle » qui joue un rôle important en interprétant la Convention de 2003 pour des réseaux plus larges de parties prenantes, et en étendant la portée des connaissances sur le patrimoine culturel immatériel aux programmes et projets relatifs au changement climatique et aux situations d'urgence.[[21]](#endnote-21) Les centres de catégorie 2 de l'UNESCO qui se sont penchés sur la relation entre le patrimoine culturel immatériel et le changement climatique sont les suivants :[[22]](#endnote-22):

* **Centre international de recherche sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (IRCI).** Ce centre, basé au Japon, a lancé une série de projets de recherche, d'ateliers et de publications sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la gestion des risques de catastrophes dans la région Asie-Pacifique, la protection d'urgence du patrimoine culturel immatériel dans les pays d'Asie touchés par des conflits et le patrimoine culturel immatériel pour des villes et des communautés durables. L'IRCI a lancé un nouveau programme de recherche sur le patrimoine culturel immatériel et le changement climatique en 2024.
* **Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (ICHCAP).** Ce centre, basé en République de Corée, se concentre sur l'éducation et la communication, en produisant des publications et des brochures, ainsi qu'un magazine, le ICH Courier, qui traite régulièrement du patrimoine culturel immatériel, du changement climatique et d'autres questions d'urgence pour la région Asie-Pacifique.
* **Centre international de formation pour le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (CRIHAP).** Ce centre, basé en Chine, propose des programmes de formation et des ateliers sur le changement climatique, les situations d'urgence et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
* **Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Amérique latine (CRESPIAL).** Ce centre, basé au Pérou, s'occupe du renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Amérique latine, avec des projets récents sur « le changement climatique et les défis éthiques », et sur les peuples indigènes, le changement climatique et la sécurité alimentaire.
* **Centre de recherche régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Asie occidentale et centrale (TICHCT).** Ce centre, basé en Iran, a organisé une « réunion sous-régionale d'experts sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) et le renforcement de la résilience au changement climatique et à ses impacts en Asie occidentale et centrale, avec un accent particulier sur le rôle des acteurs non gouvernementaux » les 18 et 19 octobre 2023, avec le soutien de l'ICHCAP, en tant que première étape d'un programme de recherche sur la politique du PCI en réponse au changement climatique.[[23]](#endnote-23)
* En 2023, le Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Europe du Sud-Est (Bulgarie) a accueilli une réunion des centres de catégorie 2 au cours de laquelle les différents centres ont convenu de collaborer sur un certain nombre de sujets, dont le changement climatique.[[24]](#endnote-24)

#### Sources d'information

* Centre international de recherche sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (IRCI), <https://www.irci.jp/>:
  + Sauvegarde du PCI et gestion des risques de catastrophes dans la région Asie-Pacifique
  + Protection d'urgence du PCI dans les pays d'Asie touchés par un conflit
  + Recherche sur la sauvegarde du PCI et la gestion des risques de catastrophe (année 2020-2023), <https://www.irci.jp/research/naturalhazard/20221004_2/>
  + Atelier régional Asie-Pacifique sur le PCI et les catastrophes naturelles (année 2018), <https://www.irci.jp/research/naturalhazard/workshop2018/>
  + Recherche préliminaire sur la sauvegarde du PCI et la gestion des risques de catastrophes dans la région Asie-Pacifique (année 2016-2017), [Preliminary Research on ICH Safeguarding and the Disaster-Risk Management in the Asia-Pacific Region (FY 2016-2017) | Centre international de recherche sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique sous les auspices de l'UNESCO (irci.jp)](https://www.irci.jp/research/naturalhazard/preliminary2016-2017/)
  + Recherche sur la contribution du PCI aux ODD : Le patrimoine culturel immatériel pour des villes et des communautés durables (année 2022-2024), <https://www.irci.jp/research/sdgs/research-on-ich-contributing-to-sdgs-intangible-cultural-heritage-for-sustainable-cities-and-communities%e3%80%80fy-2022-2024/>
  + Risques naturels et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - Expériences de la région Asie-Pacifique : Rapport de recherche sur la sauvegarde du PCI et la gestion des risques de catastrophes (exercice 2020-2023), <https://www.irci.jp/wp_files/wp-content/uploads/2024/04/IRCI_Report_Research-on-ICH-Safeguarding-and-DRM-in-the-Asia-Pacific-Region_FY2020-23-1.pdf>
* Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (ICHCAP), <https://www.unesco-ichcap.org/>:
  + Connaissances traditionnelles pour l'adaptation au changement climatique : Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans le Pacifique (2013), https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000225313
  + L'eau : interconnectivité entre le patrimoine culturel immatériel et la science (2022), <https://www.unesco-ichcap.org/publications-archive/30168/>
  + ICH Courier, <https://ichcourier.unesco-ichcap.org/>
* Centre international de formation pour le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (CRIHAP), <http://en.crihap.cn/>:
  + Atelier de renforcement des capacités sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) et le changement climatique (2023), <http://en.crihap.cn/a/202302/22/WS63f5b838a31094fcb31ee012.html>
* Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Amérique latine (CRESPIAL), <https://crespial.org/>:
  + Changement climatique et défis éthiques, <https://crespial.org/revista-el-correo-de-la-unesco-2019-3-cambio-climatico-y-desafios-eticos/>
  + Réflexion sur le PCI et les catastrophes naturelles : Perspectives et défis en Amérique latine et dans la région des Caraïbes, <https://www.irci.jp/wp_files/wp-content/uploads/2019/03/19_CRERSPIAL_Proceedings_ICH_Disaster-Workshop.pdf>

#### 1.5 Autres cadres liés au patrimoine

Il existe de nombreux cadres internationaux, régionaux et nationaux pour le patrimoine, qui ne sont pas directement associés aux Nations Unies, et qui traitent du changement climatique et/ou des situations d'urgence. Il n'est pas question ici de procéder à une étude exhaustive des cadres de cette catégorie, mais nous indiquons quelques exemples parmi d'autres.

L'International National Trusts Organisation (INTO), qui est l'organe international suprême des National Heritage Trusts, a publié une série de déclarations et de recommandations sur le changement climatique entre 2009 et 2017, en accordant une attention particulière au patrimoine culturel immatériel et aux industries créatives. La publication 2021 de l'INTO, « Putting the Local into Global Heritage : balancing conservation, tourism, development, and community interests at the sites of the world's National Trusts », se concentre sur les besoins des communautés sur les sites patrimoniaux dans le contexte du changement climatique et d'autres situations d'urgence.

Les agences de financement qui soutiennent le patrimoine et l'artisanat dans le contexte des situations d'urgence comprennent Blue Shield International, la Fondation ALIPH, la Smithsonian Cultural Rescue Initiative et la Prince Claus Fund for Culture and Development. Le Cultural Emergency Response (CER) est désormais une entité indépendante du Prince Claus Fund, spécialisée dans la culture et l'urgence et promouvant un réseau régional décentralisé de CER afin d'optimiser les réponses au niveau local. Bien que ces institutions et initiatives aient toutes mis l'accent sur la préservation des biens culturels, elles reconnaissent de plus en plus la nécessité de prendre en compte le patrimoine culturel immatériel et les moyens de subsistance des communautés. CERF+ et son Craft Emergency Relief Fund (Fonds d'aide d'urgence à l'artisanat) ont la particularité de s'intéresser aux artistes et à leurs moyens de subsistance dans le contexte des situations d'urgence.

|  |
| --- |
| Sources d'information  * International National Trusts Organisation (INTO) <https://www.into.org/>   + Déclaration de Dublin sur le changement climatique (2009), <https://www.into.org/app/uploads/2020/11/Dublin-Declaration-2009.pdf>   + Victoria Declaration 2011 on the Implications for Cultural Sustainability of Climate Change, <https://www.into.org/app/uploads/2020/11/INTO-Victoria-Declaration-2011.pdf>   + Entebbe Declaration 2013 Calling for Global Action to Protect and Promote Tangible and Intangible Heritage, <https://www.into.org/app/uploads/2020/11/Entebbe-Declaration-1.pdf>   + The Gianyar Recommendation 2017 on Cultural Sustainability and Climate Change, <https://www.into.org/app/uploads/2020/11/Gianyar-Recommendation-2017.pdf>   + Putting the Local into Global Heritage (2021), <https://www.into.org/app/uploads/2021/05/Putting-the-Local-in-Global-Balancing-conservation-tourism-development-and-community-interests-at-the-sites-of-the-worlds-National-Trusts-Jun-21.pdf>   + Heritage Conservation and the Sustainable Development Goals, <file:///E:/INTO_Heritage%20Conservation%20and%20the%20SDGs.pdf> * CERF+ (y compris le Fonds d'aide d'urgence à l'artisanat), <https://cerfplus.org/> * Smithsonian Cultural Rescue Initiative, <https://culturalrescue.si.edu/> * Blue Shield International, <https://theblueshield.org/> * Prince Claus Fund for Culture and Development, <http://www.princeclausfund.org/> * Fondation de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), https://www.aliph-foundation.org/fr |

#### 2. Le patrimoine culturel immatériel dans le cadre du changement climatique et des situations d'urgence

Si le patrimoine culturel immatériel est rarement abordé directement dans les cadres d'action liés au changement climatique ou à la réduction des risques d'urgence et de catastrophe, les institutions des Nations unies qui s'occupent du changement climatique et des situations d'urgence sont de plus en plus conscientes de l'importance des connaissances locales et autochtones. Une prise de conscience similaire est également évidente dans les institutions et initiatives non onusiennes relatives au changement climatique et aux situations d'urgence.

#### 2.1 Politiques et initiatives des Nations Unies sur le patrimoine culturel immatériel dans le contexte du changement climatique et des situations d'urgence

Les trois principales institutions des Nations unies qui se concentrent sur le changement climatique sont : le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ; la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui est le traité parent du Protocole de Kyoto de 1997 et de l'Accord de Paris de 2015, et qui parraine les réunions régulières de la Conférence des parties (COP) ; et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR) est l'agence principale des Nations unies pour l'évaluation des risques et la coordination de la réduction des risques de catastrophes.

Principal organisme chargé de rendre compte du changement climatique, créé par le PNUE et le WMP en 1988, le GIEC a produit une série de six rapports d'évaluation entre 1990 et 2023. Les premiers rapports d'évaluation ne mentionnaient guère les systèmes de connaissances locaux ou alternatifs, mais les références aux peuples autochtones et aux connaissances autochtones, en particulier, se sont multipliées entre le 5e rapport d'évaluation (2013-2014) et le 6e rapport d'évaluation (2021-23).[[25]](#endnote-25) Deux rapports spéciaux du GIEC, le Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans un climat en évolution (SROCC) et le Rapport spécial sur le changement climatique et les terres (SRCCL), tous deux publiés en 2019, témoignent également d'un intérêt croissant pour les systèmes de connaissances locaux.

La CCNUCC, rédigée en 1992, s'est engagée tôt à intégrer les perspectives des communautés locales et des peuples autochtones à travers une série d'initiatives, notamment le Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique, établi lors de la COP11 en 2005, et plus tard par l’intermédiaire du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques (FIPACC), créé en 2008, et de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (LCIPP) et de son groupe de travail de facilitation. Depuis l'introduction d'un accent accru sur les stratégies alternatives d'adaptation lors de la COP16 en 2010, comme indiqué dans les Accords de Cancun, et jusqu'à l'Accord de Paris de la COP21, une plus grande importance a été accordée au rôle des systèmes de connaissances locaux.[[26]](#endnote-26) Les meilleures pratiques de la CCNUCC sont décrites dans un document technique intitulé « Best Practices and Available Tools for the Use of Indigenous and Traditional Knowledge and Practices for Adaptation, and the Application of Gender-Sensitive Approaches and Tools for Understanding and Assessing Impacts, Vulnerability and Adaptation to Climate Change » (2013).

L'OMM, créée en 1950, encourage la coopération internationale dans les domaines de la science atmosphérique, de la climatologie, de l'hydrologie et de la géophysique. L'OMM n'a pas été aussi impliquée dans les systèmes de connaissances locaux que le GIEC ou la CCNUCC, mais a récemment organisé un atelier sur l'intégration des informations climatiques dans les connaissances autochtones et locales (2023), dispose d'une équipe spéciale désignée sur les savoirs autochtones et locaux et s'est engagée de manière substantielle avec les initiatives LINKS de l'UNESCO en Afrique et dans les Caraïbes.

L'UNDRR rend compte de la mise en œuvre de l'actuel Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (SFDRR, 2015-2030) et de son prédécesseur, le Cadre de Hyogo (HFA, 2005-2015). Le Cadre de Sendai a permis d'accroître considérablement l'attention portée à la culture et aux systèmes de connaissances locaux, notamment en mettant l'accent sur les approches communautaires de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques de catastrophe. Parmi les initiatives clés du Cadre de Sendai figure l'appel à l'action de l'UNDRR lors de la COP27, qui a donné la priorité à l'action locale inclusive et à l'engagement communautaire, au financement des parties prenantes non gouvernementales et à la justice climatique pour tous : « Les connaissances et les expériences locales et autochtones sont essentielles pour identifier les solutions les plus efficaces afin d'éviter les erreurs d'adaptation, l'aggravation des inégalités et la mise en place de programmes non durables. Les personnes sont touchées différemment par les catastrophes, c'est pourquoi nous devons responsabiliser et inclure les acteurs locaux, en particulier les organisations communautaires, dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et locales visant à prévenir, minimiser et traiter efficacement les pertes et les dommages. »[[27]](#endnote-27)

Au cours des deux dernières années, les résultats et les publications de l'UNDRR sur les systèmes de connaissances traditionnels et autochtones ont connu une augmentation spectaculaire, notamment le guide « Words into Action : Using Traditional and Indigenous Knowledges for Disaster Risk Reduction » (2022) ; de nombreux rapports annexés au Rapport d'évaluation mondiale sur la réduction des risques de catastrophes 2022: Our World at Risk : Transforming Governance for a Resilient Future (GAR) ; et les documents thématiques soutenant l'examen à mi-parcours du SFDRR (2023). L'UNDRR convoque également ARISE : Private Sector Alliance for Disaster Resilient Societies, un mécanisme public-privé de financement des initiatives de résilience, et héberge PreventionWeb, la plateforme mondiale de partage des connaissances la plus complète en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience.

#### Sources d'information

* Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) <https://www.ipcc.ch/>
  + Rapports d'évaluation (1990-2023), <https://www.ipcc.ch/reports/>
  + Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans un climat en évolution (SROCC) (2019), <https://www.ipcc.ch/srocc/>
  + Rapport spécial sur le changement climatique et les terres (SRCCL) (2019), <https://www.ipcc.ch/srccl/>
* Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/>

Plate-forme des communautés locales et des peuples autochtones (LCIPP) et son groupe de travail facilitateur, <https://lcipp.unfccc.int/homepage>

* + Forum international des peuples autochtones sur le changement climatique (IIPFCC), <http://www.iipfcc.org/>
  + Accords de Cancun, <https://unfccc.int/tools/cancun/>
  + Meilleures pratiques et outils disponibles pour l'utilisation des connaissances et pratiques indigènes et traditionnelles pour l'adaptation, et l'application d'approches et d'outils sensibles au genre pour comprendre et évaluer les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique. Document technique (2013), <https://unfccc.int/documents/7927>
  + Accord de Paris lors de la COP21, <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement>
* Organisation météorologique mondiale (OMM), <https://public.wmo.int/en>
  + Atelier sur l'intégration des informations climatiques dans les connaissances autochtones et locales (2023), <https://public.wmo.int/en/events/workshops/workshop-blending-climate-information-indigenous-and-local-knowledge>
  + Équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, <https://community.wmo.int/en/governance/commission-membership/sercom-management-group/standing-committee-services-agriculture/task-team-indigenous-and-local-knowledge>
* Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR, anciennement Stratégie internationale des Nations unies pour la réduction des catastrophes ou UNISDR), <https://www.undrr.org/>
  + Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (SFDRR) (2015), <https://www.undrr.org/publication/sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030>
  + Examen à mi-parcours du SFDRR (2023), <https://sendaiframework-mtr.undrr.org/about-sendai-framework-midterm-review>
  + Appel à l'action de l'UNDRR à la COP27, <https://www.undrr.org/undrr-cop27>
  + ARISE : Private Sector Alliance for Disaster Resilient Societies, <https://www.ariseglobalnetwork.org/>
  + Words into Action : Using Traditional and Indigenous Knowledges for Disaster Risk Reduction, <https://www.undrr.org/words-action-using-traditional-and-indigenous-knowledges-disaster-risk-reduction>
  + Rapport d'évaluation mondiale sur la réduction des risques de catastrophes 2022 : Our World at Risk : Transforming Governance for a Resilient Future (GAR), [https://www.undrr.org/gar/gar2022-our-world-risk-gar](https://www.undrr.org/gar/gar2022-our-world-risk-gar#container-downloads)
    - The GEO Indigenous Alliance : Perspectives, opportunities and challenges of Earth Observations for disaster risk reduction (2022), <https://www.undrr.org/publication/geo-indigenous-alliance-perspectives-opportunities-and-challenges-earth-observations>
    - PreventionWeb, <https://www.preventionweb.net/english/>

#### 2.2 Autres politiques et initiatives sur le patrimoine culturel immatériel dans les contextes du changement climatique et des situations d'urgence

Une série d'autres institutions et initiatives axées principalement sur le changement climatique et les situations d'urgence, placées soit en dehors des Nations unies, soit en collaboration avec des agences des Nations unies, s'intéressent également aux systèmes de connaissances et au patrimoine culturel locaux. Il s'agit notamment de : Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR), un partenariat multidonateurs hébergé par la Banque mondiale, qui soutient la gestion des catastrophes et l'adaptation au changement climatique ; weADAPT, un échange de connaissances axé sur les solutions et les meilleures pratiques d'adaptation au changement climatique ; et le Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes (GNDR), qui coordonne un réseau de plus de 1500 organisations de la société civile dans 129 pays qui se concentrent sur la résilience des communautés dans le contexte des catastrophes, et soutient directement des ONG individuelles telles que l'Initiative indonésienne pour le développement de la résilience.

|  |
| --- |
| **Sources d'information**   * Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR) <https://www.gfdrr.org/en>weADAPT, <https://weadapt.org/> * Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes (GNDR), <https://www.gndr.org/>   + Initiative pour le développement de la résilience <https://www.rdi.or.id/> |

#### 3. Intégration du changement climatique et du patrimoine culturel immatériel dans d'autres cadres

#### 3.1 Autres institutions et organisations

L'intersection entre le changement climatique et le patrimoine culturel immatériel est abordée par un plus grand nombre d'autres institutions, instruments et initiatives qui opèrent soit dans des cadres fondés sur les droits, le genre, le développement, l'environnement, la conservation et la biodiversité, soit en tant que programmes indépendants des États membres, soit en tant que chercheurs individuels et institutions de recherche, soit par le biais de collaborations intersectorielles novatrices.

#### a) Cadres fondés sur les droits

Les institutions et instruments fondés sur les droits ont un rôle particulièrement important à jouer dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans le contexte du changement climatique. Un très grand nombre de cadres pertinents vont du vaste mandat du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) aux droits des autochtones, en passant par la justice environnementale et les plates-formes de propriété intellectuelle.[[28]](#endnote-28) Les institutions telles que l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones (UNPFII), qui s'occupe directement du défi que représente le changement climatique pour les peuples autochtones, et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), qui reconnaît que « le respect des connaissances, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribue au développement durable et équitable et à la bonne gestion de l'environnement revêtent une importance particulière. Le HCDH s'intéresse aux populations autochtones et au changement climatique depuis au moins 2008, mais plus récemment, le Rapporteur spécial des Nations unies dans le domaine des droits culturels a publié d'importants rapports thématiques et rapports de visite de pays à partir de 2016 qui traitent directement des droits au patrimoine culturel immatériel dans le contexte du changement climatique, en particulier le rapport 2020 sur le changement climatique, la culture et les droits culturels. À noter également le rapport 2019 sur les peuples autochtones et les savoirs traditionnels dans le contexte de la CCNUCC, rédigé par le Centre pour le droit de l'environnement (CIEL). Les instruments relatifs au déplacement des communautés comprennent la Convention sur les réfugiés de 1951 et tous les instruments ultérieurs qui traitent du déplacement, que ce soit en raison d'un conflit, de l'insécurité alimentaire ou du changement climatique.

|  |
| --- |
| Sources d'information  * OHCHR, <https://www.ohchr.org/>   + Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations unies dans le domaine des droits culturels, <https://www.ohchr.org/en/special-procedures/sr-cultural-rights/>. * Centre pour le droit de l'environnement (CIEL), <https://www.ciel.org/>   + Peuples autochtones et savoirs traditionnels dans le contexte de la CCNUCC (2019) <https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2019/08/Indigenous-Peoples-and-Traditional-Knowledge-in-the-Context-of-the-UNFCCC-2019-Update.pdf> * Forum permanent des Nations unies sur les questions autochtones (UNPFII), <https://social.desa.un.org/issues/indigenous-peoples/unpfii>   + Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), <https://social.desa.un.org/sites/default/files/migrated/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf>   + 7e session de l'UNPFII, thème spécial : « Changement climatique, diversité bioculturelle et moyens d'existence : le rôle de gardien des peuples autochtones et les nouveaux défis » (2008), <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/unpfii-sessions-2/seventh-session-of-the-unpfii.html>   + 18e session de l'UNPFII, thème spécial : « Connaissance traditionnelle : développement, transmission et protection » (2019), <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/unpfii-sessions-2/18-2.html> |

#### b) Cadres relatifs à l'égalité des genres

L'accent mis sur le genre est de plus en plus intégré dans la plupart des cadres examinés dans le présent document, mais il mérite une attention particulière à l'intersection du changement climatique et du patrimoine culturel immatériel. ONU Femmes a mené une action sur la relation entre l'égalité des sexes et la justice climatique, avec un important rapport de 2023 intitulé « Feminist climate justice : a framework for action » (Justice climatique féministe : un cadre d'action) qui établit une base pour le plaidoyer dans ce domaine. La réunion de 2022 de la Commission de la condition de la femme (CSW66) a publié une déclaration sur la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs au changement climatique, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe, qui « souligne l'importance du travail de la communauté scientifique pour renforcer la réponse mondiale au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes, et pour respecter et protéger les connaissances traditionnelles et ancestrales, y compris celles des peuples autochtones ». Le PNUD a également abordé le lien entre l'égalité des sexes et la justice climatique, en faisant valoir que le changement climatique n'est pas neutre du point de vue du genre et que l'aggravation des inégalités existantes risque d'anéantir des décennies de progrès en matière de développement. Le rôle des femmes en tant que gestionnaires de l'environnement et leurs vulnérabilités spécifiques dans des circonstances de changement environnemental ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du PNUE, qui a publié une étude majeure, le Global Gender and Environment Outlook (GGEO), en 2018. L'UICN a développé l'initiative Advancing Gender in the Environment (AGENT), en partenariat avec l'USAID, afin de reconnaître les femmes en tant qu'agents du changement et de prendre en compte la diversité des connaissances et des capacités de tous les genres. L’initiative a spécifiquement abordé la question de la dégradation du climat et de la violence fondée sur le genre, et a examiné les considérations de genre dans le sixième rapport d'évaluation du GIEC. L'UNDRR a récemment publié un plan d'action sur le genre (2024) pour soutenir la mise en œuvre du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

#### Sources d'information

* ONU Femmes, <https://www.unwomen.org>
  + Feminist climate justice: A framework for action (2023), <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2023/11/feminist-climate-justice-a-framework-for-action>
  + Achieving gender equality and the empowerment of all women and girls in the context of climate change, environmental and disaster risk reduction policies and programmes (2022), <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-03/CSW66%20Agreed%20Conclusions_Advance%20unedited%20version_25%20March%202022.pdf>
  + Indigenous Women for Climate Justice, <https://asiapacific.unwomen.org/en/focus-areas/governance/womens-access-to-justice/indigenous>
* United Nations Development Programme (UNDP), <https://www.undp.org/>
  + Overview of linkages between gender and climate change (2016), <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/UNDP%20Linkages%20Gender%20and%20CC%20Policy%20Brief%201-WEB.pdf>
* United Nations Environment Programme (UNEP), <https://www.unep.org/>
  + Gender and Climate Action, <https://www.unep.org/topics/gender/gender-and-climate-action>
  + Global Gender and Environment Outlook (GGEO) (2018), <https://www.unep.org/resources/report/global-gender-and-environment-outlook-ggeo>
* International Union for Conservation of Nature (IUCN), <https://www.iucn.org>
  + Advancing Gender in the Environment (AGENDA), <https://genderandenvironment.org/agent/>
  + Gender Considerations in the IPCC Sixth Assessment Report (AR6) (2023), <https://genderandenvironment.org/gender-considerations-in-the-ipcc-sixth-assessment-report-ar6/>
  + Gender-Based Violence and Environment Linkages (2020), <https://www.iucn.org/resources/publication/gender-based-violence-and-environment-linkages>
* United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR), <https://www.undrr.org/>
  + Sendai Gender Action Plan (2024), <https://www.preventionweb.net/sendai-framework/sendai-framework-for-disaster-risk-reduction/SendaiGAP>

#### c) Cadres de développement

Les cadres de développement ont commencé à aborder le lien entre le changement climatique, la réduction de la pauvreté et le développement des capacités locales, bien que leurs contributions aux programmes sur le changement climatique et les systèmes de connaissances locales impliquent généralement une collaboration avec des agences d'autres secteurs. Les principales agences dans ce secteur sont : le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ; la Banque mondiale, qui a lancé son programme sur les connaissances autochtones pour le développement en 1998 et le plan d'action sur le changement climatique 2021-2025 du groupe de la Banque mondiale en 2019 ; et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a introduit le programme Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (GIAHS) et la plate-forme en ligne pour les Technologies et pratiques pour les petits producteurs agricoles (TECA).

L'Agenda 2030 pour le développement durable et les Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les Nations unies en 2015, fournissent un cadre de développement global pour agir sur la pauvreté, la paix et la durabilité environnementale. Administrés par la Division des objectifs de développement durable (DSDG) du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA), les 17 ODD comprennent l'ODD 13 sur l'action climatique et l'ODD 11 sur les villes et communautés durables ; l'objectif 11.4 porte spécifiquement sur « les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ». Les indicateurs thématiques de l'UNESCO pour la culture dans l'Agenda 2030 ont été élaborés en tant que mécanisme de mesure et de suivi des progrès de la contribution habilitante de la culture à la mise en œuvre des ODD.

|  |
| --- |
| Sources d'information  * Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), <https://www.undp.org/>   + Note d'orientation sur « Le PNUD et les peuples autochtones : une politique d'engagement » (2015), <https://www.undp.org/publications/undp-and-indigenous-peoples-policy-engagement> * Banque mondiale, <https://www.worldbank.org/>   + Banque mondiale. 2019. Le plan d'action du Groupe de la Banque mondiale sur l'adaptation et la résilience au changement climatique. Washington, DC : Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/ee8a5cd7-ed72-542d-918b-d72e07f96c79>   + Programme sur les connaissances autochtones pour le développement (1998), <https://documents1.worldbank.org/curated/en/574381468765625385/pdf/multi0page.pdf>   + Accelerating Impacts of CGIAR Climate Research for Africa (AICCRRA), TILKIT, <https://aiccra.cgiar.org/news/how-weave-local-and-indigenous-knowledge-climate-monitoring-and-weather-forecasting-africa>   + Social Dimensions of Climate Change : Equity and Vulnerability in a Warming World (2010), <https://www.worldbank.org/en/topic/social-dimensions-of-climate-change> * Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), <https://www.fao.org/>   + Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), <https://www.fao.org/giahs/en/>   + Technologies et pratiques pour les petits producteurs agricoles (TECA), <https://teca.apps.fao.org/teca/en>   + FAO 2015. L'impact des risques naturels et des catastrophes sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition Un appel à l'action pour construire des moyens d'existence résilients. Rome. <https://www.fao.org/3/i4434e/i4434e.pdf>   + FAO 2021. L'impact des catastrophes et des crises sur l'agriculture et la sécurité alimentaire : 2021. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3673en> * Agenda 2030 pour le développement durable et les Objectifs de développement durable (ODD), <https://www.undp.org/sustainable-development-goals>   + ODD 11, Villes et communautés durables, <https://www.undp.org/sustainable-development-goals/sustainable-cities-and-communities>   + ODD 13, Action pour le climat, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/climate-change/>   + Indicateurs thématiques de l'UNESCO pour la culture dans les ODD, <https://whc.unesco.org/en/culture2030indicators/> |

#### d) Cadres pour l'environnement, la préservation et la biodiversité

Les agences qui opèrent dans le secteur de l'environnement, de la préservation et de la biodiversité sont engagées depuis relativement longtemps dans le rôle essentiel que jouent les peuples autochtones et les communautés locales et leurs systèmes de connaissances dans la gestion de l'environnement, et dans la résolution des problèmes liés au patrimoine naturel et, désormais, au changement climatique.

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) est la principale agence mondiale pour l'environnement. Son mandat porte sur le changement climatique, la perte de la nature et de la biodiversité, et la pollution. Parmi les initiatives récentes en rapport avec l'objet de la présente note de synthèse figurent le rapport Indigenous Peoples and Climate Technologies (2021) et le rapport Territories of Life (2021) sur le rôle des communautés autochtones et locales en matière de préservation. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), un organisme intergouvernemental indépendant créé sous l'égide du PNUE en 2012, maintient un groupe de travail sur les connaissances autochtones et locales. L’IPBES promeut ou contribue à des initiatives régionales et locales telles que l'atelier de dialogue sur les connaissances autochtones de l'Arctique (2018), en collaboration avec le Conseil de l'Arctique et l’unité de soutien technique (UST) sur les connaissances autochtones et locales, qui est hébergé par le programmes UNESCO-LINKS.

La Convention sur la diversité biologique (CDB), un traité multilatéral en vigueur depuis 1993, aborde les questions de la préservation, de l'utilisation durable et du partage juste et équitable des avantages de la diversité biologique. La CDB a été particulièrement attentive aux liens entre la biodiversité et la diversité culturelle, et a collaboré étroitement sur cette question dans le cadre d'un programme conjoint intersectoriel avec l'UNESCO depuis 2010. Depuis 1996, la CDB est également informée lors de ses réunions annuelles par un groupe de représentants autochtones au sein du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB). Le cadre 2022 pour la biodiversité mondiale post-2020 Kunming-Montreal (GBF) coordonnera l'action entre les accords mondiaux sur la préservation de la biodiversité pour la prochaine décennie, et met fortement l'accent sur la contribution et les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Le GBF comprend un nouvel engagement en faveur d'un programme de travail conjoint sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle, qui sera dirigé par le secrétariat de la CDB, l'UNESCO, l'UICN et l'ICOMOS.

La convention de Ramsar de 1971 sur les zones humides intègre des critères culturels matériels et immatériels dans son processus de nomination, reconnaît le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion des zones humides et s'engage dans des projets qui soutiennent les gestionnaires locaux des zones humides confrontés aux effets du changement climatique.

La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification de 1994 (UNCCD) cherche à combiner les approches scientifiques avec la gestion traditionnelle et autochtone des terres pour arrêter ou inverser les processus de désertification associés au changement climatique, bien qu'elle ne se soit pas formellement engagée dans la Convention de 2003 ou ses concepts.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié ses principes et lignes directrices sur les populations autochtones et traditionnelles et les zones protégées dès 1997 et continue de promouvoir des formes de gestion inclusives, plus récemment en contribuant au Sommet mondial des peuples autochtones et de la nature (2021), au Guide de ressources sur les négociations autochtones (2022) et à l'Initiative pour une conservation inclusive (ICI) du FEM-7 (2022).

#### Sources d'information

* Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), <https://www.unep.org/>
  + Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), <https://www.ipbes.net/>
    - Atelier de dialogue de l'IPBES sur les connaissances autochtones de l'Arctique, <https://www.ipbes.net/events/global-assessment-dialogue-workshop-arctic-indigenous-knowledge>
    - Les connaissances autochtones et locales sur l'IPBES, <https://www.ipbes.net/indigenous-local-knowledge>
    - Unité d'appui technique de l'IPBES sur les connaissances autochtones et locales, <https://www.unesco.org/en/links/ipbes>
  + Peuples autochtones et technologies climatiques, <https://tech-action.unepccc.org/wp-content/uploads/sites/2/2021/09/2021-06-tna-indigenous-people-web.pdf>
  + Rapport « Territories of Life » (2021), <https://report.territoriesoflife.org/>
* Convention sur la diversité biologique (CDB), <https://www.cbd.int/>
  + Cadre mondial pour la biodiversité après 2020 (2022), <https://www.cbd.int/doc/c/e6d3/cd1d/daf663719a03902a9b116c34/cop-15-l-25-en.pdf>
  + Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) (1996), <https://iifb-indigenous.org/>
* Convention de Ramsar sur les zones humides, https://www.ramsar.org/
  + o La relation des peuples autochtones et des communautés locales avec les zones humides : Un rapport initial (2018), https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/indigenous\_peoples\_local\_communities\_wetlands\_e.pdf
* o Tirer les leçons de l'expérience : Comment les peuples autochtones et les communautés locales contribuent à la conservation des zones humides en Asie et en Océanie (2018), https://www.ramsar.org/sites/default/files/learning\_from\_experience\_march\_2018.pdf Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), https://www.unccd.int/
* Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), <https://www.iucn.org>:
  + Principes et lignes directrices sur les peuples autochtones/traditionnels et les aires protégées: une déclaration commune (1997 ), <https://files.worldwildlife.org/wwfcmsprod/files/Publication/file/4d021q9e2_WWFBinaryitem6053.pdf>
  + Peuples autochtones et traditionnels et aires protégées (2000), <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-004.pdf>
  + Les peuples indigènes et traditionnels et le changement climatique : document de réflexion (2008), <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/Rep-2008-011.pdf>
  + IUCN World Heritage Outlook 3 (2020), <https://www.iucn.org/resources/publication/iucn-world-heritage-outlook-3>
  + Indigenous Insights - Stewarding the Earth (2021), <https://www.stewardingthe.earth/>
  + Protected Areas and Land Use, <https://www.iucn.org/our-work/protected-areas-and-land-use>
  + Sommet mondial des peuples autochtones et de la nature (2021), <https://www.iucncongress2020.org/programme/world-summit-indigenous-peoples-and-nature>
    - Global Indigenous Agenda for the Governance of Indigenous Lands, Territories, Waters, Coastal Seas and Natural Resources (Programme autochtone mondial pour la gouvernance des terres, des territoires, des eaux, des mers côtières et des ressources naturelles), <https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/global_indigenous_agenda_english.pdf>
  + Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial (2022), <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2022-031-En.pdf>
  + Guide de ressources sur les négociations autochtones (2022), <https://www.conservation.org/projects/indigenous-negotiations-resource-guide>

Initiative pour une conservation inclusive (ICI) du FEM-7 (2022), <https://www.inclusiveconservationinitiative.org/>

#### 3.2 Initiatives et collaborations au niveau national

Les initiatives des États en matière d'adaptation au changement climatique et de patrimoine culturel sont très importantes car elles occupent l'espace entre les institutions et les instruments mondiaux et la mise en œuvre au niveau régional, national ou local. Ces initiatives sont très variables en termes d'intention, de capacité et d'exécution, mais ont le mérite d'être ciblées sur des défis spécifiques présentant un intérêt particulier au niveau local. Certaines s'inscrivent dans un vaste cadre mondial, comme les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) à court terme et les plans d'action nationaux (PAN) à moyen et long terme, qui structurent la planification et la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique au niveau national. Toutefois, la plupart des initiatives des États sont développées de manière indépendante pour répondre aux priorités et aux besoins nationaux. Parmi les exemples spécifiques de cette catégorie d'action, on peut citer le Vanuatu Community-based Climate Resilience Project (VCCRP), hébergé par le ministère du changement climatique, qui travaille avec les communautés pour améliorer la résilience climatique au niveau local, le cadre d'Aotearoa Nouvelle-Zélande pour l'évaluation nationale des risques liés au changement climatique, *Arotakenga Huringa Āhuarangi*, qui s'articule autour des protocoles indigènes Māori, et les lignes directrices de 2014 pour la prise en compte des savoirs traditionnels dans les initiatives sur le changement climatique, produites par le groupe de travail des États-Unis sur le climat et les savoirs traditionnels (Climate and Traditional Knowledges Workgroup - CTKW).

Les États concluent également des partenariats régionaux et thématiques pour s'attaquer à l'adaptation au changement climatique. L'évaluation de l'impact du changement climatique sur l'Arctique réalisée par le Conseil de l'Arctique (2004) en est un premier exemple. Elle a servi de base à l'élaboration de la politique d'adaptation au changement climatique, avec une contribution substantielle des communautés autochtones de la région. Plus récemment, 23 pays ont collaboré dans le cadre de la Commission mondiale sur l'adaptation (2018-2020) pour produire le rapport « Adapt Now : a global call for leadership on climate resilience » (2019) ; l'un des résultats de cette initiative a été la création d'une institution qui lui a succédé, le Centre mondial pour l'adaptation, qui sert de plaque tournante pour le partage des connaissances et de la recherche et l'établissement de l'ordre du jour.

#### Sources d'information

* Les PANA et les PAN
  + Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA), <https://unfccc.int/topics/resilience/workstreams/national-adaptation-programmes-of-action/introduction>
  + Plans d'action nationaux (PAN), <https://napglobalnetwork.org/>
* Sélection d'initiatives nationales
  + Vanuatu Community-based Climate Resilience Project (VCCRP), <https://www.greenclimate.fund/project/fp184>
  + Aotearoa Nouvelle-Zélande : *Arotakenga Huringa Āhuarangi*: Cadre pour l'évaluation nationale des risques liés au changement climatique pour Aotearoa Nouvelle-Zélande (2019), <https://environment.govt.nz/assets/Publications/Files/arotakenga-huringa-ahuarangi-framework-for-national-climate-change-risk-assessment-for-aotearoa-FINAL.pdf>
  + Australie : Boîte à outils sur le changement climatique pour les biens du patrimoine mondial en Australie (2023), <https://www.dcceew.gov.au/sites/default/files/documents/climate-change-toolkit-world-heritage-properties-australia-handbook-for-property-managers.pdf>
  + Écosse : Historic Environment Scotland, Climate Change Risk Assessment (Évaluation des risques liés au changement climatique), <https://www.historicenvironment.scot/archives-and-research/publications/publication/?publicationId=55d8dde6-3b68-444e-b6f2-a866011d129a>
  + États-Unis d'Amérique : Groupe de travail sur le climat et les savoirs traditionnels (CTKW), Guidelines for Considering Traditional Knowledges in Climate Change Initiatives (2014), <https://toolkit.climate.gov/tool/guidelines-considering-traditional-knowledges-climate-change-initiatives>
* Collaborations internationales et régionales
  + Conseil de l'Arctique, <https://arctic-council.org/>
    - Évaluation de l'impact sur le climat de l'Arctique (2004), <https://acia.amap.no/>
  + Commission mondiale sur l'adaptation (2018-2020), et le Centre mondial pour l'adaptation, <https://gca.org/>
    - Adapt Now : a global call for leadership on climate resilience (2019), <https://reliefweb.int/report/world/adapt-now-global-call-leadership-climate-resilience?gclid=CjwKCAjwzJmlBhBBEiwAEJyLu296VpJg19PbSBE8mXQ_iX69dkwzhFeMvm1o0sYTuLEVi9FIpkwkkBoCj48QAvD_BwE>

#### 3.3 Chercheurs et institutions de recherche

Les auteurs de la plupart des références énumérées dans la bibliographie jointe, ([annexe I](https://ich.unesco.org/doc/src/65029-EN.pdf)) sont des chercheurs, qui écrivent soit de manière indépendante (en tant qu'individus ou coauteurs), soit en tant que consultants dans un cadre institutionnel. D'une manière générale, l'écrasante majorité des auteurs répertoriés dans la bibliographie travaillent dans des domaines autres que le patrimoine culturel immatériel, que ce soit dans le cadre d'autres formes de patrimoine ou en tant que spécialistes du changement climatique, des sciences de l'environnement, des études indigènes, anthropologie, etc. À quelques exceptions notables près, les chercheurs qui travaillent sur le patrimoine culturel immatériel ont rarement abordé la question du changement climatique, des catastrophes ou du changement environnemental, ce qui laisse un vide important dans la littérature, qui est actuellement comblé par des chercheurs d'autres domaines. Le fait de susciter l'intérêt de centres de recherche et de collectifs établis, tels que les chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN, les centres de catégorie 2 de l'UNESCO, l'initiative de l'UNU en matière de savoirs traditionnels et le Réseau du patrimoine culturel immatériel de la Association for Critical Heritage Studies (ACHS), constitue une priorité importante.

|  |
| --- |
| Sources d'information  * Chaires UNESCO et réseau UNITWIN, <https://www.unesco.org/en/unitwin> * Réseau du patrimoine culturel immatériel de la Association for Critical Heritage Studies (ACHS), <https://www.criticalheritagestudies.org/intangible-heritage-network> * Initiative de l'UNU sur les savoirs traditionnels, <https://archive.unu.edu/climate/activities/roleOfIndigenousPeople.html> |

#### 3.4 Initiatives intersectorielles

Un certain nombre d'initiatives récentes développées entre institutions et entre secteurs soulignent la valeur de la collaboration et des partenariats pour relever un défi aussi complexe que la relation entre le patrimoine culturel immatériel et le changement climatique. Chacune de ces initiatives aborde avec succès le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le patrimoine culturel, y compris le patrimoine culturel immatériel.

L'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) est un modèle standardisé et multisectoriel d'identification et d'évaluation des besoins en matière de relèvement, fruit d'une collaboration entre le Groupe des Nations unies pour le développement (UNDG), la Banque mondiale et l'Union européenne. Lancée en 2008, elle est désormais largement mise en œuvre après la plupart des catastrophes majeures qui nécessitent une aide et une assistance internationales, en intégrant des experts internationaux aux agences nationales du pays touché. Un chapitre distinct sur la Culture a été introduit en 2013, mais s'est concentré en grande partie, voire exclusivement, sur le patrimoine matériel, invitant à réfléchir à la difficulté d'identifier les impacts sur le patrimoine culturel immatériel et d'évaluer les coûts financiers de toute récupération. Des recommandations ont depuis été proposées pour l'intégration et la mise en œuvre pratique de l'évaluation du patrimoine culturel immatériel dans les PDNA (Selter 2017).

Le Programme de recherche intégrée sur les risques de catastrophes (IRDR) est coparrainé par le Conseil international de la science (CIUS), le Conseil international des sciences sociales (CISS) et l'UNDRR. Il s'agit d'une approche explicitement multidisciplinaire et intersectorielle de la compréhension des catastrophes, de la réduction de la vulnérabilité aux risques de catastrophes et de l'élaboration de conseils politiques. La recherche visant à atteindre ces objectifs est répartie au niveau international entre une série de comités nationaux et régionaux, des centres d'excellence internationaux et un programme pour jeunes scientifiques.

Le Réseau Patrimoine climatique (CHN) sert depuis 2019 à relier les agences gouvernementales, les ONG, les instituts de recherche, les entreprises et d'autres acteurs engagés dans le travail sur la politique, la planification et l'action climatique en relation avec la culture, y compris les arts et le patrimoine. Le réseau a publié un manifeste sur la culture et le changement climatique lors de la COP27 en 2022 et a publié le plan d'action 2022-24 du Climate Heritage Network qui élargit encore l'éventail des voix culturelles contribuant à la documentation et à l'échange de connaissances sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des émissions de carbone.

Enfin, le Global Research and Action Agenda on Culture, Heritage and Climate Change était une initiative conjointe entre l'UNESCO, le GIEC et l'ICOMOS, qui a organisé la réunion internationale coparrainée sur la culture, le patrimoine et le changement climatique en décembre 2021, a produit un rapport de synthèse et trois livres blancs en 2020-2021, et a contribué à des recommandations politiques sur l'intégration de la culture dans l'agenda climatique. Les trois livres blancs constituent une ressource précieuse pour la poursuite de la recherche et l'élaboration des politiques : I, Patrimoine culturel immatériel, systèmes de connaissance divers et changement climatique ; II, Impacts, vulnérabilité et compréhension des risques du changement climatique pour la culture et le patrimoine ; III, Le rôle du patrimoine culturel et naturel pour l'action climatique.

|  |
| --- |
| Sources d'information  * Évaluations des besoins après une catastrophe, <https://www.undp.org/publications/post-disaster-needs-assessment> * Programme de recherche intégrée sur les risques de catastrophes (IRDR), <https://www.irdrinternational.org/> * Réseau Patrimoine climatique (CHN), <https://www.climateheritage.org/>   + Manifeste du CHN à la COP27, <https://www.climateheritage.org/manifesto>   + Plan d'action 2022-24 du Réseau Patrimoine climatique, <https://www.climateheritage.org/actionplan> * Projet d'indicateurs locaux des effets du changement climatique (LICCI), <https://www.licci.eu/> * Agenda mondial de recherche et d'action sur la culture, le patrimoine et le changement climatique, <https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2716/>   + Réunion internationale coparrainée sur la culture, le patrimoine et le changement climatique (ICSM CHC), 6-10 décembre 2021, <https://www.ipcc.ch/event/ipcc-icomos-unesco-co-sponsored-meeting-on-culture-heritage-and-climate-science/>   + Livre blanc I : Patrimoine culturel immatériel, systèmes de connaissances diversifiés et changement climatique, <https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2717/>   + Livre blanc II: Impacts, vulnérabilité et compréhension des risques du changement climatique pour la culture et le patrimoine, <https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2718/>   + Livre blanc III: Le role du patrimoine naturel et culturel pour l’action climatique,   <https://openarchive.icomos.org/id/eprint/2719/> |

1. Mínguez-García 2020. [↑](#endnote-ref-1)
2. Voir UNESCO 2019 pour un résumé public des activités de l'UNESCO sur le changement climatique. D'autres Conventions de l'UNESCO, notamment la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ne semblent pas s'intéresser de près aux questions du changement climatique, des situations d'urgence ou des risques naturels, et ne sont pas examinées ici. [↑](#endnote-ref-2)
3. Depuis 2016, HEF a mis en œuvre 12 activités ciblant ou abordant le patrimoine culturel immatériel, et 7 activités axées sur les catastrophes liées au changement climatique [↑](#endnote-ref-3)
4. . UNESCO 1972. [↑](#endnote-ref-4)
5. Higgins 2022. [↑](#endnote-ref-5)
6. Daly 2022. [↑](#endnote-ref-6)
7. Centre du patrimoine mondial 2006. [↑](#endnote-ref-7)
8. Centre du patrimoine mondial 2007. [↑](#endnote-ref-8)
9. Centre du patrimoine mondial 2014 : 1.5 « Note sur les populations locales et autochtones ». [↑](#endnote-ref-9)
10. Centre du patrimoine mondial 2021. Le processus d'élaboration de cette mise à jour est décrit en détail à l'adresse suivante <https://whc.unesco.org/fr/changementclimatique/> ; voir également Higgins 2022. [↑](#endnote-ref-10)
11. Voir notamment les paragraphes 23, 54, 68, 71, 82, 91, 93, 97, 99 du projet de politique. L'annexe II, qui porte sur les domaines à approfondir en matière d'adaptation, stipule au paragraphe 2 que : « Les mesures d’adaptation doivent s'appuyer, le cas échéant, sur les connaissances traditionnelles, les connaissances des peuples autochtones et les systèmes de connaissances locaux, et s’en inspirer. Il est important de valoriser et de prendre en compte les connaissances des communautés locales et des peuples autochtones pour comprendre les impacts, ainsi que concevoir et mettre en œuvre des mesures d’adaptation appropriées par le biais d'un processus participatif respectueux de la diversité des expressions culturelles. Les méthodes et les systèmes traditionnels de prévention, de conservation et de lutte contre les effets néfastes du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial doivent être intégrés aux politiques applicables de lutte contre le changement climatique. » [↑](#endnote-ref-11)
12. Le résumé du processus de consultation en ligne souligne le manque d'attention portée au patrimoine culturel immatériel (Activité-393-29). Voir également Higgins 2022, 4. Elaborée dans l'ombre historique de la Convention de 1972, la Convention de 2003 souligne « l'interdépendance profonde entre le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine culturel et naturel matériel » dans son préambule, et note que les considérations relatives patrimoine culturel immatériel ne peuvent modifier le statut du patrimoine culturel immatériel ou diminuer le niveau de protection accordé à un site en vertu de la Convention de 1972 (article 3(a)). [↑](#endnote-ref-12)
13. Kurin 2007, 10. [↑](#endnote-ref-13)
14. Entité du patrimoine vivant, Le patrimoine vivant dans les situations d'urgence https://ich.unesco.org/fr/situations-d-urgence [↑](#endnote-ref-14)
15. L'importance croissante de la relation entre le changement climatique et le patrimoine culturel immatériel a été reconnue dès 2013, lorsque l'Unité du patrimoine culturel immatériel a commandé un rapport sur « l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans la planification de l'adaptation au changement climatique » (Unité du patrimoine culturel immatériel 2013), et une décision du Comité de la même année a accepté une proposition pour une réunion d'experts de catégorie 6 prévue sur « le patrimoine culturel immatériel et le changement climatique », qui se tiendra au Vietnam début 2014 (Document ITH/13/8.COM/12 Rév. para.11-13, Annexe II). Bien que le rapport n'ait pas été achevé et que la réunion n'ait pas eu lieu, le Comité a maintenu son intérêt pour le sujet lors de la Réunion de 2015, en adoptant un nouveau chapitre des Directives opérationnelles avec des dispositions relatives à la contribution du patrimoine culturel immatériel au développement durable et à la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles et au changement climatique. La discussion sur le sujet a repris lors des 11e sessions du Comité en 2016, dans le contexte plus large des situations d'urgence, y compris les catastrophes dues aux aléas naturels et les conflits. À cette occasion, le changement climatique a été mentionné uniquement pour son potentiel de déplacement des communautés (Document ITH/16/11.COM/15 para.12). Les rapports commandés par la suite sur les thèmes du patrimoine culturel immatériel et des conflits, et du patrimoine culturel immatériel et des risques naturels et anthropiques, ont été au centre des discussions lors de la douzième session du Comité en 2017, bien que le changement climatique n'ait pas été spécifiquement identifié (document ITH/17/12.COM/15). La Réunion de 2018 a continué à mettre l'accent sur les situations d'urgence (encore une fois sans référence spécifique au changement climatique), en demandant qu'une réunion d'experts de catégorie VI soit organisée « pour élaborer des recommandations sur les orientations méthodologiques à l'attention des parties prenantes de la Convention confrontées à des situations d'urgence » (document ITH/18/13.COM/11, paragraphes 15 et 16). [↑](#endnote-ref-15)
16. Les Directives opérationnelles notent le rôle du patrimoine culturel immatériel pour assurer la sécurité alimentaire (VI.1.1, paragraphe 178) et la sécurité de l'eau (VI.1.5, paragraphe 182), et traitent directement de la « résilience communautaire aux catastrophes naturelles et au changement climatique » (VI.3.3, paragraphe 191), en reconnaissant le rôle des détenteurs traditionnels de connaissances sur les géosciences et le climat. Les États parties sont invités à promouvoir la recherche sur « l'efficacité des connaissances en matière de réduction des risques de catastrophe, de relèvement après une catastrophe, d'adaptation au climat et d'atténuation du changement climatique », qui sont reconnues comme faisant partie du patrimoine culturel immatériel, tout en « renforçant les capacités des communautés, des groupes et des individus à faire face aux défis liés au changement climatique que les connaissances existantes ne permettent peut-être pas de relever ». Les États parties sont également encouragés à prendre les « mesures juridiques, techniques, administratives et financières nécessaires pour promouvoir l'accès aux connaissances concernant la terre et le climat et leur transmission, tout en respectant les pratiques coutumières régissant l'accès à des aspects spécifiques de ces connaissances, et pour intégrer pleinement les communautés, les groupes et les individus détenteurs de ces connaissances dans les systèmes et les programmes de réduction des risques de catastrophe, de relèvement après une catastrophe et d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets ». [↑](#endnote-ref-16)
17. Lixinski 2022 ; Entité du patrimoine vivant, plongée dans le patrimoine vivant et les facteurs de menace, https://ich.unesco.org/fr/plongez?display=threat#tabs. [↑](#endnote-ref-17)
18. Unité du patrimoine culturel immatériel 2017 ; Chatelard 2017. [↑](#endnote-ref-18)
19. Reproduit dans Entité du patrimoine vivant 2022. [↑](#endnote-ref-19)
20. LHE/19/EXP/5, paragraphe 28. [↑](#endnote-ref-20)
21. Service de contrôle interne 2021, 5. [↑](#endnote-ref-21)
22. Les centres de catégorie 2 du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO sont décrits sur le site https://ich.unesco.org/en/category2. [↑](#endnote-ref-22)
23. Lixinski et Ubertazzi 2019, 7. [↑](#endnote-ref-23)
24. L'UNESCO et les centres de catégorie 2 explorent de futures voies de collaboration https://ich.unesco.org/fr/actualites/les-centres-de-categorie-2-explorent-de-nouvelles-voies-de-collaboration-13487 [↑](#endnote-ref-24)
25. Ford, Cameron et al. 2016 ; Morel 2018 ; Carmona et al. 2023. [↑](#endnote-ref-25)
26. xxvi Ford, Maillet et al. 2016. L’Article 7(5) de l’accord de Paris déclare : « Les Parties reconnaissent que l'action pour l'adaptation devrait suivre une démarche impulsée par les pays, sensible à l'égalité des sexes, participative et totalement transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables, et devrait tenir compte et s'inspirer des meilleures données scientifiques disponibles et, selon qu'il convient, des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et les mesures socioéconomiques et environnementales pertinentes, s'il y a lieu ». [↑](#endnote-ref-26)
27. UNDRR 2022, point 4. [↑](#endnote-ref-27)
28. Par exemple, Bennoune 2020. [↑](#endnote-ref-28)